

**Charte de lecture
publique**

Bibliothèque Victor Hugo de Montlignon

13/04/2017

Médiathèque de Montlignon

Table des matières

I- Etat de la lecture publique et de l'offre culturelle à Montlignon	3
1.1 L'offre culturelle à Montlignon	3
1.2 L'offre de lecture publique à Montlignon	3
II- La Bibliothèque Victor Hugo de Montlignon.....	4
2.1 Historique	4
2.2 Missions de la Bibliothèque.....	4
2.3 Bâtiment	5
2.4 Les collections.....	5
2.5 L'équipe	5
2.6 Les moyens financiers	6
III- Les partenaires de la Bibliothèque Victor Hugo de Montlignon.....	6
3.1 Les services de la ville.....	6
3.2 Villages d'Or.....	6
3.3 Partenaires éducatifs.....	6
3.4 Bibliothèque Départementale du Val d'Oise.....	6
3.5 Partenaires institutionnels	7
3.6 Partenaires du monde du livre, multimédia, de la musique... ..	7
IV- L'accueil et le prêt à la Bibliothèque Victor Hugo de Montlignon	7
4.1 L'accueil et le prêt des usagers.....	7
4.2 L'accueil des classes	8
4.3 L'accueil des stagiaires	8
V- Les services mis en œuvre à partir des collections	8
5.1 Le site portail de la Bibliothèque.....	8
5.2 Le prêt entre Bibliothèques avec RéVodoc.....	9
5.3 Action culturelle et services spécifiques	9
5.4 Services « hors les murs »	10
VI- L'évaluation de la politique de lecture publique.....	10
VII- Annexe :.....	10
Règlement intérieur de la Bibliothèque Victor Hugo :	10

La présente charte a pour objectif de définir la politique de lecture publique mise en œuvre par la Commune de Montlignon au travers de la Bibliothèque Victor Hugo. Il est d'usage d'appeler « politique de lecture publique » les actions mises en œuvre par les bibliothécaires, par décision du Conseil municipal, pour développer la lecture, l'écoute musicale, l'audiovisuel et le multimédia.

I- Etat de la lecture publique et de l'offre culturelle à Montlignon

1.1 L'offre culturelle à Montlignon

Montlignon dispose d'un important patrimoine culturel. Les charmes du village et sa proximité avec la capitale ont attiré de nombreuses célébrités par le passé.

Victor Hugo séjournait régulièrement à Montlignon. La bibliothèque porte son nom. Alfred de Musset fut l'hôte du château de Bury à de nombreuses reprises. Paul Eluard, poète engagé a possédé pendant 10 ans une maison rue des Ecoles.

Dans le domaine musical, Raymond Legrand, et son fils, Michel Legrand, compositeur et virtuose de jazz demeuraient à « La Pastorale », rue des Métigers. Mistinguett, chanteuse aux Folies Bergère, meneuse de revues des années 20, vécue dans une maison au 11, rue de Paris pour se rapprocher de sa tante. Joséphine Baker était aussi une habituée du village de Montlignon. Elle le découvrit suite à l'invitation d'un ami, riche commerçant en soieries lyonnaises et amoureux transit. Elle aimait fréquenter l'auberge de mademoiselle Papaut, dernière maison de Montlignon à l'entrée du Château de la Chasse. Le musicien Benjamin Godard passa plusieurs étés dans une villa rue Jean-Josem.

Lucien Bunel, résistant de la seconde guerre mondiale a réalisé son service militaire au fort de Montlignon et y est resté très attaché. L'école élémentaire porte son nom.

Plus récemment, le comédien et acteur Claude Brosset a résidé au 3 rue de Paris. De même, la chanteuse Lorie (Laure Pester) a aussi ses attaches à Montlignon.

Aujourd'hui, Montlignon possède une maison des Arts, une école de musique, une salle de fêtes et une Bibliothèque. L'ACSM : Amicale Culturelle et Sportive, est une association qui propose aux Montlignonnais de nombreuses activités sportives et culturelles.

1.2 L'offre de lecture publique à Montlignon

La commune de Montlignon confie la gestion de la lecture publique à la Bibliothèque Victor Hugo. C'est un lieu de découvertes culturelles, d'échanges et de convivialité.

La Bibliothèque Victor Hugo permet de favoriser le développement de la lecture par l'accès pour tous les publics à ses collections.

Dans le cadre de sa politique de lecture publique, elle développe de nombreux partenariats sur la commune (crèche, centre de loisirs, écoles...) et sur le territoire.

Elle offre aux Montlignonnais un programme d'animation pour valoriser ses collections, faire découvrir des œuvres, des auteurs...

L'objectif constant de la Bibliothèque étant d'améliorer son accueil et ses services, elle sollicite pour y parvenir l'aide du département et de la Bibliothèque Départemental du Val d'Oise.

Elle comptait en 2015, 392 usagers actifs. 40 % des usagers avaient moins de 14 ans, 13% avaient entre 15 et 24 ans, 37% avaient entre 25 et 65 ans et 10% plus de 65 ans. La majorité des usagers résident à Montlignon.

II- La Bibliothèque Victor Hugo de Montlignon

2.1 Historique

La Bibliothèque a vu le jour en 1965 avec l'ACSM : Amicale Culturelle et Sportive de Montlignon. Elle occupait les locaux de la Maison des arts puis à partir de 1997, les locaux actuels situés 3 rue des écoles.

En 2009, la Bibliothèque devient communale. En 2010, elle entre dans le réseau des Bibliothèques de Val-et-Forêt.

Avec la réforme des collectivités territoriales en janvier 2016, la Bibliothèque Victor Hugo redevient communale.

2.2 Missions de la Bibliothèque

La bibliothèque est le service de lecture publique de la commune de Montlignon. Elle participe à l'amélioration de la qualité de vie des Montlignonnais. Ses missions reposent sur des principes reconnus pour toutes les bibliothèques établis dans le Manifeste de l'UNESCO sur les médiathèques publiques en 1994 et dans la Charte des bibliothèques votée par le Conseil supérieur des bibliothèques en 1991.

A la Bibliothèque Victor Hugo de Montlignon, toute personne (sans distinction) peut accéder :

- à des collections riches et variées, adaptées aux besoins et attentes de la population, proposant de nombreuses découvertes et permettant de comprendre le monde passé, présent et d'appréhender l'avenir.
- à des supports variés (Livres, DVD, revues, CD...)
- au numérique (poste informatique à disposition, accès internet, site portail de la Bibliothèque...)

La Bibliothèque Victor Hugo est un lieu :

- d'accueil
- d'information
- de découverte culturelle
- d'échanges culturels entre les usagers
- de rencontre avec les créateurs
- de convivialité et de détente autour de la connaissance et de la culture

L'objectif constant de la Bibliothèque est d'améliorer son accueil et ses services.

La Bibliothèque met en place une politique de valorisation des collections afin de :

- rendre dynamiques et attractives les collections
- pouvoir faire des découvertes culturelles
- faire mieux connaître les collections et les services aux usagers
- sensibiliser au patrimoine culturel et local (fond local)

2.3 Bâtiment

La bibliothèque actuelle est située au 5 place des écoles à Montlignon (95680), dans le bâtiment contigu à l'école Lucien Bunel. Elle bénéficie de 160 m².

2.4 Les collections

	Au 1 ^{er} janvier 2016
Documents imprimés	7261
Documents sonores	262
DVD	726
Abonnements périodiques	37

Les collections sont en libre-accès. Seuls les documents utilisés par les Bibliothécaires dans le cadre de leurs animations sont en accès indirect.

La charte des collections est le texte de référence pour la constitution et la gestion de la Bibliothèque Victor Hugo de Montlignon. Elle a pour but d'informer partenaires et publics des grandes lignes de la politique documentaire de la Bibliothèque en matière d'acquisition et d'élimination.

Les collections ainsi que les services de lecture publique sont mises en valeur par le biais d'une politique d'action culturelle construite chaque année (de septembre à septembre).

2.5 L'équipe

En 2016, l'équipe de la Bibliothèque est composée de 2 bibliothécaires à temps plein et de bénévoles. Tous les bibliothécaires assurent les missions fondamentales d'accueil du public. Leurs missions sont définies dans leurs fiches de poste.

Toute personne qui souhaite devenir bénévole est invitée à laisser ses coordonnées à la Bibliothèque. Chaque année fin septembre, les bibliothécaires présentent les différents projets de l'année, les besoins de l'établissement et les possibilités de participation pour ces bibliothécaires volontaires. Chacun peut s'inscrire selon ses envies et ses disponibilités. Le métier de bibliothécaire nécessitant des compétences professionnelles, le bénévole ne sera jamais seul face à ces missions. Il est un soutien précieux aux professionnels mais ne se substitue en aucun cas à eux.

2.6 Les moyens financiers

Au moment de la préparation budgétaire, et en fonction de la politique de lecture publique décidée pour la Bibliothèque, les moyens financiers sont proposés par le responsable de la Bibliothèque. Ils doivent permettre la réalisation d'objectifs et le bon fonctionnement du service. Une grande attention est portée à la recherche de subventions et à la recherche de solutions à moindre coût.

III- Les partenaires de la Bibliothèque Victor Hugo de Montlignon

La Bibliothèque est un outil de développement de la politique de lecture publique. Son action s'inscrit au cœur de la vie culturelle de la commune. Elle ne peut atteindre seule tous les objectifs de lecture fixés pour le service. Elle met donc en place des partenariats avec d'autres acteurs de la lecture publique ou d'autres secteurs. La liste ci-dessous n'est pas exhaustive, en fonction des projets, la Bibliothèque Victor Hugo peut construire des partenariats avec de nombreux autres acteurs.

3.1 Les services de la ville

La poussineraie (crèche) : Le personnel de la Bibliothèque Victor Hugo se rend régulièrement à la crèche pour lire des histoires aux enfants. D'autres projets peuvent être menés en coopération tout au long de l'année.

Les lutins (centre de loisirs) : Le personnel de la Bibliothèque Victor Hugo participe aux Temps d'Activités Périscolaires avec le centre de loisirs. D'autres projets peuvent être menés en coopération tout au long de l'année.

3.2 Villages d'Or

La Bibliothèque Victor Hugo propose un partenariat avec les villages d'Or de Montlignon.

3.3 Partenaires éducatifs

L'école maternelle Albert Demouy et l'école élémentaire Lucien Bunel sont des partenaires importants de la Bibliothèque. Les différentes propositions de partenariat sont détaillées dans un livret remis en fin d'année scolaire pour l'année suivante. Le détail des conditions d'accueil est explicité dans cette charte dans la partie 4.3.

3.4 Bibliothèque Départementale du Val d'Oise

La BDVO est un organisme du département qui a pour mission d'aider au développement de la lecture publique sur le territoire du Val d'Oise.

Après signature d'une convention, elle offre à la Bibliothèque Victor Hugo de Montlignon différents services comme :

- Le prêt de documents (Livres, CD, DVD, Jeux vidéo...)
- Le prêt d'outils d'animation (marionnettes, raconte tapis, kamishibai, packs multimédias...)
- Le prêt d'expositions
- Le prêt de packs mobiliers
- Une offre de formation aux professionnels et aux bénévoles
- Un soutien financier dans le cadre d'appel à projet pour l'appui au fonctionnement des équipements et de l'aide aux communes pour l'appui à l'investissement
- L'accès à Révodoc (prêt entre bibliothèques du Val d'Oise, plus de détails sur ce service dans la partie 5.2)

3.5 Partenaires institutionnels

Le Ministère de la Culture, la Direction des Affaires Culturelles d'île de France (DRAC) et le Conseil général du Val d'Oise sont des soutiens lors de l'élaboration de projets (appui logistique et/ou financier).

3.6 Partenaires du monde du livre, multimédia, de la musique...

La Bibliothèque Victor Hugo travaille régulièrement avec des libraires, des fournisseurs de DVD, de CD... Elle peut être amenée à réaliser des partenariats avec des auteurs, des illustrateurs, des conteurs, des musiciens, des artistes...

IV- L'accueil et le prêt à la Bibliothèque Victor Hugo de Montlignon

4.1 L'accueil et le prêt des usagers

La Bibliothèque a la volonté d'accueillir tous les publics, de satisfaire les demandes des usagers et de répondre à de nouvelles attentes. Elle doit s'adapter constamment aux évolutions et aux changements de la société afin de toujours correspondre aux besoins de la population.

Le fonctionnement de la Bibliothèque Victor Hugo est défini dans un règlement intérieur (voir annexe) qui comporte :

- Les modalités d'inscription, de prêt et retour
- Les modalités concernant les retards
- Les tarifs
- Les droits et devoirs des usagers

4.2 L'accueil des classes

La Bibliothèque a fonction d'accueillir, dans le cadre d'un partenariat actif, les enfants scolarisés à l'école maternelle Albert Demouy et à l'école élémentaire Lucien Bunel.

L'objectif est d'accompagner les enseignants dans leurs projets pédagogiques sous forme d'accueils pour les prêts à la bibliothèque et de visites dans les classes pour des animations autour du livre.

ACCUEIL POUR LES PRETS :

- Les classes sont accueillies sur rendez-vous, d'après un planning élaboré par la Bibliothèque et les enseignants ;
- Ces accueils ont lieu d'octobre à mi-juin : les mardis, jeudis et vendredis matin ;
- L'inscription est gratuite, la carte est au nom de l'enseignant, l'emprunt des documents sous sa responsabilité ;
- Le prêt est de 1 livre par enfant et de documents supplémentaires pour la classe ;
- Un listing des documents empruntés sera transmis à l'enseignant à chaque visite ;
- L'ensemble des documents empruntés doit être rendu à la fin de l'année scolaire.

ANIMATIONS AUTOUR DU LIVRE :

- Les visites thématiques dans les classes s'effectuent sur rendez-vous d'après un planning élaboré par la bibliothèque et les enseignants en début d'année scolaire ;
- Ces visites ont lieu d'octobre à mai. Des créneaux horaires sont proposés aux enseignants les mardis, jeudis et vendredis matin à raison de 3 animations maximum par classe sur l'année ;

4.3 L'accueil des stagiaires

Dans un souci de découverte et de partage professionnel, des stagiaires pourront être accueillis à la Bibliothèque avec les dispositions suivantes :

- Accueil en priorité des stagiaires suivant des cursus de formation propres aux métiers des bibliothèques (IUT, Licences...)
- Accueil possible de stagiaires dans le cadre de « stage de découverte » (collèges-lycées) : dans ce cas 1 seul stagiaire à la fois.
- La demande doit être adressée à Monsieur le Maire et au responsable de la Bibliothèque, une réponse sera envoyée au stagiaire.
- Les objectifs du stage (observation, étude d'une problématique, réalisation d'une mission...) seront étudiés en concertation avec le stagiaire. Une évaluation sera réalisée en fin de stage.

V- Les services mis en œuvre à partir des collections

5.1 Le site portail de la Bibliothèque

La Bibliothèque propose un portail destiné à toute la population, consultable à la Bibliothèque et à domicile. Un lien vers le site « Village-de-montlignon » est accessible dans l'onglet « Sport et Culture » puis « Bibliothèque ».

L'objectif du portail de la Bibliothèque est d'offrir :

- Des informations pratiques sur la Bibliothèque (adresse, horaires...) et sur le programme d'action culturelle
- La consultation du catalogue en ligne (pour avoir une visibilité sur les documents de la Bibliothèque)
- Les services sur le compte-lecteur (consultation des prêts, prolongation...)
- Des listes de documents (nouveauautés, bibliographies)

5.2 Le prêt entre Bibliothèques avec RéVOdoc

RéVOdoc est un système de prêt entre bibliothèques (PEB) sur le territoire du Val d'Oise géré par la Bibliothèque Départementale du Val d'Oise. Ce réseau documentaire réunit les bibliothèques et centres de documentation du Val d'Oise qui acceptent de mettre en commun tout ou partie de leur fonds au bénéfice de l'ensemble de leurs usagers, grâce au prêt entre bibliothèques.

Le catalogue RéVOdoc permet de rechercher des documents dans toutes les bibliothèques participantes et de réserver en ligne à condition d'être inscrit dans une bibliothèque participant au catalogue collectif. L'usager est alors avisé par courriel de la suite apportée à sa demande et l'ouvrage est livré dans sa bibliothèque. Les documents sont acheminés par navette.

Le prêt de documents par réVOdoc est gratuit. Les délais de prêt sont ceux de la Bibliothèque de Montlignon.

5.3 Action culturelle et services spécifiques

L'action culturelle de la Bibliothèque permet la mise en valeur des collections de l'établissement. Ses objectifs sont de permettre à la population :

- de découvrir des collections, des auteurs, des illustrateurs...
- de faire des découvertes culturelles et de développer sa curiosité
- de rencontrer des acteurs du livre ou de la culture
- de rencontrer et de partager des moments avec d'autres usagers...
- ...

Le programme d'action culturelle est élaboré par l'équipe de la Bibliothèque en partenariat avec la Mairie en fonction :

- des collections à mettre en valeur
- des temps forts au niveau culturel sur la commune
- des temps forts nationaux dans le domaine de la lecture publique et de la culture
- des partenariats en cours

5.4 Services « hors les murs »

La Bibliothèque est amenée à mettre en place des projets en direction de publics précis (petite enfance, jeunes, personnes âgées...). Ces projets ont parfois lieu en dehors de la Bibliothèque (crèche, centre de loisirs, écoles, parcs municipaux...).

VI- L'évaluation de la politique de lecture publique

Une évaluation de la politique de lecture publique mise en œuvre par la Bibliothèque Victor Hugo sera effectuée chaque année.

Au premier trimestre de chaque année, la responsable de la Bibliothèque prépare un rapport d'activité annuel de l'année précédente.

Ce rapport comporte :

- 1- Un rappel des missions de la Bibliothèque
- 2- Un bilan des moyens
- 3- Un bilan de la politique de développement des collections
- 4- Un bilan des actions mises en œuvre par le service à partir des collections
- 5- Une analyse des statistiques (usagers, inscriptions, prêts, entrées...)
- 6- Un repérage des points forts et des points faibles de la politique avec propositions pour l'année à venir

VII- Annexe :

Règlement intérieur de la Bibliothèque Victor Hugo :



Ville de
MONTLIGNON

Règlement intérieur

de la Bibliothèque Victor Hugo de Montlignon

La bibliothèque Victor Hugo est un service public qui offre à tous les usagers la possibilité d'emprunter et de consulter des livres et d'autres documents pour leur agrément personnel ou pour répondre à leur recherche. Les horaires d'ouverture sont affichés à l'entrée de l'établissement et sur le site internet de la ville. Les horaires peuvent varier au cours de l'année ou durant les vacances scolaires.

1. Les modalités d'inscription

- L'inscription se fait à la bibliothèque sur simple présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.
- Pour les mineurs, l'autorisation parentale est demandée lors de la première inscription. Cette autorisation reste valable pour les renouvellements d'inscription jusqu'à la majorité.

2. Tarifs

- L'accès est libre et gratuit pour tous.

3. Prêt et retour de documents

- Chaque lecteur peut emprunter 5 livres, 2 DVD, 2 CD et 2 revues pour une période de 3 semaines maximum. Les moins de 14 ans ne peuvent pas emprunter de documents adultes. Pendant les vacances d'été, la durée d'emprunt est prolongée.
- Les documents peuvent être prolongés 2 fois.
- L'utilisateur peut réserver 2 documents en cours de prêt.

4. Retards ou perte de documents

- Une première lettre de rappel est envoyée automatiquement après 14 jours de retard. Elle entraîne une suspension temporaire de prêt jusqu'à la restitution totale des documents.
- Une seconde lettre de rappel est envoyée automatiquement après 21 jours de retard. Elle entraîne une suspension temporaire de prêt jusqu'à la restitution totale des documents + une suspension du prêt de 7 jours après le retour des documents et avant le lancement de la troisième lettre de rappel.
- Une troisième lettre de rappel est envoyée après 28 jours de retard. Elle entraîne une suspension temporaire de prêt jusqu'à la restitution totale des documents + une suspension de 14 jours après le retour des documents et avant le lancement de la demande de remplacement et de remboursement.
- En cas de perte et de détérioration d'un document, l'emprunteur devra le remplacer. Pour les DVD, en raison des droits de prêt, un remboursement à l'ordre du trésor public devra être effectué.
- En cas d'indisponibilité de l'ouvrage, un remplacement à l'équivalent sera proposé.

5. Consultation sur place, accès internet, photocopies et impressions de document

- L'accès à un poste informatique d'un mineur de moins de 14 ans reste conditionné à la présence d'un responsable légal.
- L'usage d'internet doit être conforme aux lois en vigueur. Tout usager désirant y accéder s'engage à respecter la charte multimédia en annexe.
- L'usage d'internet est une activité placée sous la responsabilité de l'adulte accompagnant l'enfant mineur.

6. Règles de conduite

- Un comportement et une tenue corrects sont exigés.
- Il est demandé de ne pas manger ni de boire dans les locaux de la bibliothèque.
- Les usagers doivent respecter le calme à l'intérieur des locaux. Toute nuisance sonore (téléphone portable, musique...) est interdite.
- Les usagers sont tenus de respecter les lieux et notamment le matériel et le mobilier.
- Les animaux ne sont pas admis dans la bibliothèque excepté les chiens guides d'aveugles.
- Par respect de la neutralité de l'établissement, toute propagande et distribution de tracts sont interdits. L'affichage dans la bibliothèque n'est autorisé que pour les informations à caractère culturel après accord du responsable.
- Les bibliothécaires ne peuvent être tenus pour responsable en cas de disparition d'objets personnels.
- Les enfants sont sous la responsabilité des personnes qui les accompagnent.
- Le personnel de bibliothèque Victor Hugo est chargé de l'application du règlement dont un exemplaire est remis à l'inscription et affiché dans les locaux.

7. Application du règlement

- Le personnel de bibliothèque Victor Hugo est chargé de l'application du règlement dont un exemplaire est remis à l'inscription et affiché dans les locaux.
- Tout usager s'engage à respecter ce règlement.